

INFO MAIRIE

☎/Fax 03 83 25 42 76 -

Email mairie-montletrouit@wanadoo.fr -

Siret n° 21540379100019

Permanence du secrétariat

mercredi et jeudi de 9 H à 12 H

Permanence des élus

samedi de 9 H 30 à 10 H 30

Mont l'Etrouit le 20 novembre 2014

Fonds de coupe 2014-2015

Les personnes intéressées par le fonds de coupe de la parcelle forestière n° 20, doivent faire parvenir, en mairie, leur soumission cachetée pour le **samedi 15 novembre 2014 à 10 H 30, au plus tard.**

Le prix minimum est fixé à **200,00 €**, le volume estimé étant d'environ 45 stères.

Les délais de façonnage et de vidange hors de la forêt communale sont fixés au **30 mars 2015 inclus.**

Permanence des élus

Le samedi 1^{er} novembre la permanence des élus ne sera pas assurée

Cérémonie du 11 novembre 2014

La cérémonie commémorant le 96^{ème} anniversaire de l'Armistice de la première guerre mondiale aura lieu le **mardi 11 novembre 2014, à 9 H 15, au Monument aux Morts de MONT-L'ETROIT.**

Tous les habitants sont cordialement invités à cette commémoration pour honorer nos anciens combattants, suivie d'un moment convivial autour d'un café-brioche, à la salle du rez-de-chaussée de la mairie.

Affouages

La liste des ayants droit est affichée au tableau d'affichage de la mairie. Les observations seront reçues jusqu'au samedi 15 novembre 2014 (inclus).

Les personnes souhaitant obtenir un affouage devront venir se faire inscrire en mairie, aux jours et heures d'ouverture, jusqu'au samedi 29 novembre 2014, à 10h30, au plus tard.

NB : Le cadre légal prescrit que la part affouagère est strictement à usage personnel et domestique, les bénéficiaires des lots ne pouvant en aucun cas vendre le bois qui leur a été attribué (article 93 de la loi Grenelle 2 n°2010-788 du 12 juillet 2010).

